

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GENEVOIS FRANÇAIS

—
**Communauté de communes
du Pays Bellegardien**

Janvier 2022

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
du Genevois français
Communauté de communes du Pays Bellegardien

ENTRE

Le Pôle métropolitain du Genevois français

Représenté par Christian DUPESSEY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 3 décembre 2021, ci-après désigné par le Président du Pôle métropolitain du Genevois français,

La communauté de communes du Pays Bellegardien

Représenté par Patrick PERRÉARD, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 octobre 2021, ci-après désigné par le Président de la communauté de communes du Pays Bellegardien,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Catherine Sarlandie de La Robertie, Préfète de l'Ain, ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le CRTE du Genevois français réunit 8 structures intercommunales : 3 communautés d'agglomération et 5 communautés de communes dont le Pays Bellegardien. Le Pôle métropolitain du Genevois français, espace de coopération visant à construire une dynamique métropolitaine aux fins de répondre aux besoins des habitants et favoriser la compétitivité et le rayonnement du Genevois français, est un syndicat mixte.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la communauté de communes du Pays Bellegardien membre du Pôle métropolitain du Genevois français autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront

l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Sur la base du projet de territoire du Pôle métropolitain et de sa déclinaison sur le territoire du Pays Bellegardien, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux et contient l'ensemble des engagements des différents partenaires : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans : période contractuelle 2021-2026. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 - Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La communauté de communes du Pays Bellegardien membre du Pôle métropolitain du Genevois français a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

2.1 Le Pôle métropolitain du Genevois français, un espace de coopération intercommunale et transfrontalière

Le Genevois français : une dynamique territoriale qui génère des opportunités mais contribue aux déséquilibres territoriaux

Le Grand Genève, dans sa dimension transfrontalière, est la 2ème métropole d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le Genevois français est en effet l'un des territoires les plus dynamiques de France métropolitaine, tant en termes de croissance démographique que de création d'emploi. En effet, depuis dix ans, il accueille en moyenne 8 000 habitants supplémentaires chaque année (+2.1% de croissance démographique annuelle moyenne) et a vu sa population progresser de + 33% en moins de 15 ans, portant sa population à près de 420 000 habitants.

Le Genevois français connaît une spécificité très structurante puisque sa ville centre, génératrice d'attractivité et de fort développement économique, est située à l'étranger. Le Genevois français entretient ainsi de très fortes relations d'interdépendance avec Genève. Le cadre de vie offert par le Genevois français participe aussi à son attractivité. Entre lac et montagne, sa situation géographique privilégiée attire les ménages souhaitant jouir du cadre paysager et naturel, tout en bénéficiant des aménités d'une métropole. La présence de nombreux espaces naturels remarquables et un vaste choix d'activités de pleine nature, font également de cette région une destination touristique tout au long de l'année.

La croissance démographique démultiplie les besoins en mobilité, accentue la pression sur le foncier, et nécessite des investissements importants de la part des collectivités pour assurer les équipements et services nécessaires à l'ensemble de la population.

Pour le Genevois français, la dynamique transfrontalière se traduit ainsi très concrètement, avec une concentration forte des emplois sur la partie suisse du Grand Genève et une résidentialisation du territoire français, compte-tenu de l'attractivité des salaires suisses et de conditions-cadres favorables. (Le taux d'emplois ramenés à la population est de 28% sur le Genevois français - INSEE, 2018). Ce déséquilibre entre le lieu de résidence et le lieu de travail génère des mouvements pendulaires toujours plus nombreux entre la France et la Suisse (550 000 passages quotidiens de la frontière ; 46% des déplacements domicile-travail sont frontaliers - Enquête de déplacement Grand Territoire, 2016 et INSEE, 2017), majoritairement réalisés en véhicules individuels (congestions, pollutions). Cette pression conduit également à une artificialisation des sols et à la fragmentation des ensembles naturels, agricoles et de leurs fonctionnalités. Entre 2009 et 2019, 1528 ha ont été artificialisés, soit l'équivalent de la ville de Genève. Enfin, cette dynamique rapide conduit à des disparités spatiales et économiques importantes qui fragilisent la cohésion sociale, notamment entre les revenus des foyers « frontaliers » et « non frontaliers » puisque le prix du logement et le coût de la vie sont de moins en moins accessibles aux « salariés en euros », malgré des revenus médians supérieurs à l'échelle nationale. A l'échelle française, neuf des dix communes où le rapport entre le niveau de vie des 10 % les plus aisés et des 10% les moins aisés est le plus élevé font partie du Genevois français. Au regard de ces défis spécifiques et de l'urgence climatique, le Pôle métropolitain ainsi que ses EPCI sont engagés, au sein du Grand Genève, dans la démarche « Grand Genève en Transition », programme d'actions coconstruit entre les partenaires du Grand Genève afin que chacun.e s'engage dans des actions concrètes selon ses compétences et son périmètre d'action. Dans ce contexte présentant de nombreux défis pour les collectivités, et pour minimiser les effets du changement climatique sur le territoire, il s'agit d'initier la transition écologique pour répondre aux besoins actuels et futurs des habitants. La planification du territoire doit résolument s'inscrire dans une optique de durabilité et de préservation des ressources pour garantir la cohésion sociale et territoriale.

2.2 Le Pays Bellegardien, établissement public de coopération intercommunale, membre du Pôle métropolitain

Le Pays Bellegardien : porte d'entrée Ouest de l'agglomération du Grand Genève

Le Pays Bellegardien, territoire de moyenne montagne au cœur d'espaces naturels de qualité reconnue, se situe à l'Est du département de l'Ain, à 47 kms de Genève, à 110 kms de Lyon et à l'articulation de bassins de vie très dynamiques : le bassin annécien et le bassin d'Oyonnax. Il dispose par ailleurs d'une très bonne accessibilité avec deux échangeurs autoroutier, une gare TGV et un pôle multimodal.

L'EPCI se situe dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

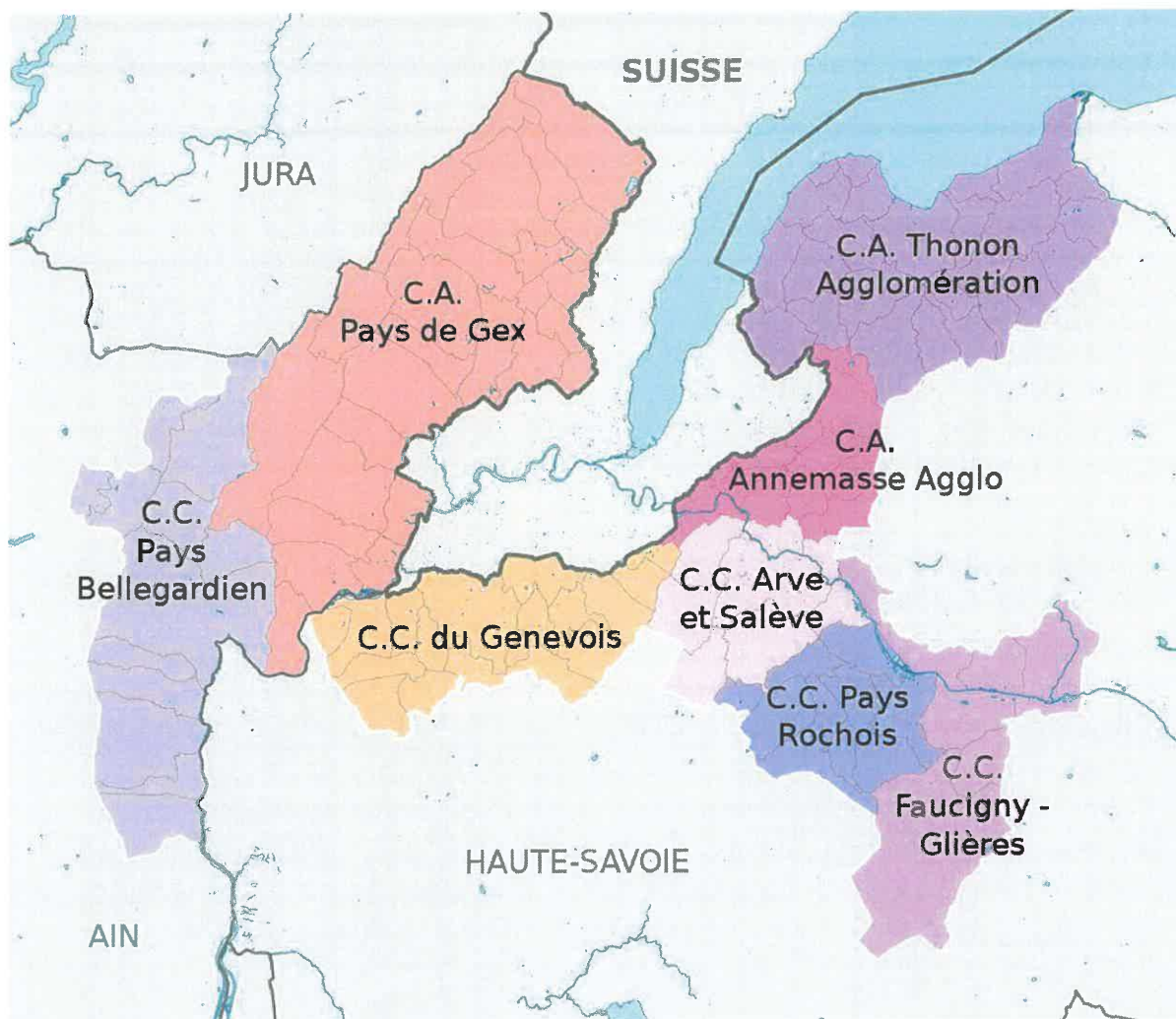
La communauté de communes du Pays Bellegardien compte 12 communes et près de 22000 habitants. Le Pays Bellegardien connaît un taux d'accroissement annuel moyen de 0.8% (entre 2013 et 2018 INSEE) avec une population plutôt « jeune » (58% de la population à moins de 45 ans).

Territoire longitudinale, il s'organise en réseaux Nord et Sud, et dispose d'une centralité qui rayonne sur l'ensemble du bassin de vie : la commune nouvelle de Valserhône. Née de la fusion le 1er janvier 2019 des communes de Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille et Lancrans, la commune de Valserhône concentre à elle seule les 3/4 de la population du territoire (et des logements). Elle concentre également l'essentiel des emplois, des commerces, des services et des équipements s'appuyant sur un tissu associatif dense, diversifié et dynamique.

L'indice de concentration d'emploi est de 73.1 en 2018 (81.9 en 2008) et le taux de chômage s'élève à 13.8%. Les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail sont majoritairement (81%) les transports individuels motorisés, près de 10% (9.4%) les TC, 6.5% les modes doux et 3.1% des personnes ne se déplacent pas.

L'axe majeur du projet de territoire est d'affirmer le Pays Bellegardien comme pôle régional à l'échelle de l'agglomération du Grand Genève, notamment en renforçant sa structure territoriale par le confortement des fonctions de centralité de la commune de Valsershône.

En annexe 0 (tableau AFOM) sont présentés les atouts et faiblesses du territoire, regroupés par thématique, ainsi que les enjeux qui en découlent.



Article 3 – Ambition du territoire du Genevois français – Communauté de communes du Pays Bellegardien

Le fil directeur du mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain du Genevois français est la transition écologique. La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. Elle constitue ainsi le fil directeur de notre projet de territoire. Ce fil directeur s'accompagne également d'actions en faveur d'un vivre ensemble transfrontalier.

Cette ambition de transition écologique se traduit à deux échelles :

- Transfrontalière au sein du Grand Genève, dans des démarches de planification et d'animation de politiques publiques. Et notamment la démarche Grand Genève en transition en cours d'élaboration.
- Locale : en appui aux EPCI membres et en coordination. Cela passe notamment par la mise en œuvre des PCAET du territoire. Dans un objectif de communauté de moyens, le Pôle métropolitain doit contribuer à la mobilisation de ressources en matière d'ingénierie et de contractualisations en support des maîtrises d'ouvrage communales et intercommunales.

Quatre axes thématiques sont ainsi déclinés :

1. Maîtriser, organiser et choisir notre développement pour aménager durablement le Genevois français et le Grand Genève. Cela passe par :

- Les outils de planification réglementaire : Projet d'agglomération transfrontalier, SCOT et démarche InterSCOT.
- Les expérimentations au sein des EPCI : habitat coopératif, Zéro artificialisation nette, etc.
- L'observation du territoire au service des politiques publiques.

2. Préserver et valoriser les ressources du territoire vers plus de sobriété. Le Genevois français est labellisé TEPOS. Il s'engage donc dans un certain nombre de démarches et actions :

- La démarche Grand Genève en transition permettant d'élaborer une charte et un plan d'actions pour engager un maximum d'acteurs dans la transition du territoire, en fonction des compétences de chacun.
- La limitation de nos pollutions pour une meilleure qualité de l'air, à travers notamment le programme PACT'AIR
- La protection de la biodiversité à travers la trame noire et les corridors écologiques
- La réduction de nos consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables, grâce à REGENERO.
- L'élaboration d'un projet alimentaire territorial pour renforcer les proximités.

3. Transformer les mobilités, avec trois actions phares :

- Créer une Autorité Organisatrice de la Mobilité pour le territoire
- Poursuivre le développement des services à la mobilité (autopartage, covoiturage, plans de mobilité, démobilité) et des modes actifs
- Rechercher des financements en soutien aux projets structurants

4. Favoriser les transitions économiques avec les acteurs :

- Résilience et relance : élaborer un Pacte économique pour favoriser une économie positive
- Renforcer l'offre de formation supérieure et l'orientation

Enfin, ces actions font l'objet de concertation et de co-construction avec les citoyen-e-s, et d'une communication spécifique.

Par ailleurs, à son échelle, le territoire de la communauté de communes du Pays Bellegardien, en 2017, à amorcer un projet de territoire, qui s'est traduit et enrichit dans les projets d'aménagement et de développement durables (PADD) du schéma de cohérence territoriale (SCOT) révisé et du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUiH) en cours d'élaboration (arrêté le 11 mars 2021).

Le Pays Bellegardien 2040 : un territoire attractif, dynamique et solidaire

Vision stratégique et politique à moyen et long terme pour structurer les actions et les rendre lisibles, le projet de territoire vise à renforcer l'attractivité du Pays Bellegardien en travaillant sur son image, la qualité de son cadre de vie et la complémentarité entre ses communes membres qui lui donnent corps. En outre, il doit garantir la mise en valeur de son positionnement privilégié de porte d'entrée Ouest de l'agglomération franco-valdo-genevoise (Grand Genève).

Quatre axes de développement ont été retenus :

- Une économie productive à conforter
- Un niveau de services d'ambition métropolitaine à développer
- Une offre en transports alternatifs aux transports individuels motorisés à décliner
- Une transition énergétique à organiser pour un mode de développement plus durable

Axe 1 : Affirmer un pôle économique et touristique dans le Grand Genève

L'un des principaux défis consiste à renforcer et rendre davantage lisible le système économique du Pays Bellegardien dans l'espace métropolitain. Cela se traduit notamment par la nécessité d'assoir l'économie productive, soutenir l'économie tertiaire et l'émergence de nouvelles activités. Il s'agit également de renforcer la place de l'agriculture et de la forêt ; et parallèlement de renforcer l'offre de formation, la mise en réseau des différents acteurs et les synergies avec les territoires voisins.

L'attractivité économique et résidentielle du territoire s'appuie aussi sur le renforcement de l'offre touristique et de loisirs et la promotion de «Terre Valserine». Il s'agit de mettre en valeur les atouts et richesses du territoire pour une image renouvelée au profit des habitants, des actifs et des touristes.

Axe 2 : Renforcer l'attractivité, les services et la qualité du cadre de vie

Carrefour multiculturel, le Pays Bellegardien s'affirme comme un territoire généreux et accueillant, offrant un cadre de vie dynamique.

Il développe une offre de services de niveau métropolitain en confortant le rayonnement de son pôle structurant dans ses fonctions de centralité. Pour se faire, il s'appuie sur des équipements de niveau régional à créer, sur une offre scolaire et de formation initiale à conforter mais aussi par un pôle de santé à promouvoir.

L'offre de services pour tous passe également par le confortement du réseau de villages dynamiques et authentiques autour de pôles de services mutualisables. Ces pôles de services toucheront à divers domaines tels que la petite enfance, le périscolaire, la santé, la sécurité...

La vitalité et le dynamisme passent également par un soutien des commerces de proximité.

En termes de logement, le Pays Bellegardien propose une diversité des types d'habitat afin de promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle et faciliter les parcours résidentiels.

Soucieux de son environnement et de la préservation de son cadre de vie, les élus du territoire souhaitent mettre l'accent sur des projets à haute valeur environnementale, architecturale et urbanistique, dans un esprit de gestion économe de l'espace afin de limiter au maximum sa consommation pouvant mettre en péril ce cadre de vie tant recherché.

Axe 3 : Approfondir l'organisation des transports et des déplacements

Territoire rural de moyenne montagne, le Pays Bellegardien dispose d'un atout exceptionnel qu'est son pôle gare. Si organiser le rabattement sur ce pôle d'échanges semble incontournable, le bon fonctionnement du territoire passe également par une organisation des déplacements et une offre de mobilité qui irrigue l'ensemble du territoire.

La politique liée aux déplacements intègre nécessairement les mobilités durables dites «alternatives» et les services associés afin d'accompagner le développement de nouvelles pratiques.

Enfin, il convient de soutenir le renforcement du transport et de l'offre ferroviaire.

Axe 4 : S'engager dans la Transition Energétique par une gestion des ressources exemplaire

Le territoire, de par son histoire et les ressources dont il dispose, est précurseur dans le domaine de la production d'énergie. Ainsi, c'est tout naturellement que le développement de celui-ci se fera en conjuguant diminution des consommations énergétiques et production d'énergies renouvelables.

Il entreprend de favoriser la prise en compte de la performance énergétique dans l'élaboration des projets publics et du bâti existant par sa rénovation.

La gestion durable des ressources participe à l'adaptation au changement climatique et au bien-être des habitants. Aussi, la richesse biologique du territoire sera protégée, renforcée et valorisée (TVB).

Il est à noter que la CCPB, territoire labellisé TEPOS, a pour objectif de gérer durablement les ressources de son territoire en s'appuyant sur les 7 piliers de l'économie circulaire (allongement de la durée d'usage, consommation responsable, approvisionnement durable, écoconception, économie de fonctionnalité, écologie industrielle et territoriale et recyclage). Cette démarche d'économie circulaire doit notamment s'appuyer sur :

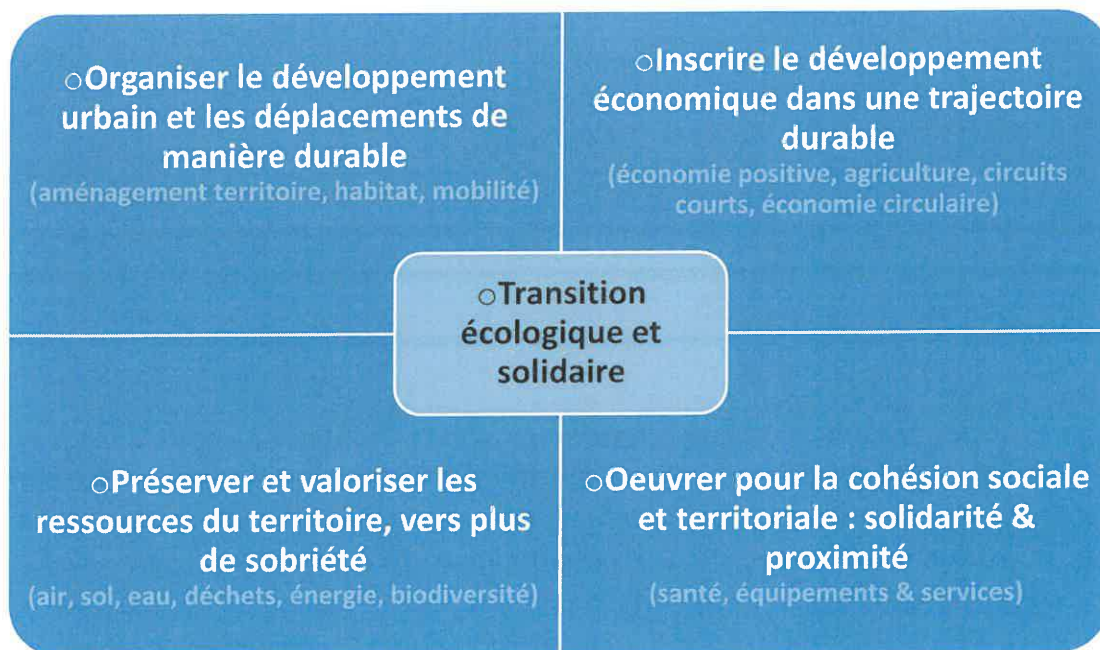
- Un programme local de prévention des déchets, dont la mise en place de solution de tri à la source de biodéchets et d'aménagement d'espaces de compostage collectif des biodéchets.
- Des projets d'envergures, dont la Recyclerie.
- Une démarche d'exemplarité pour les constructions publiques (approvisionnement en ressources locales, prise en compte de la performance énergétique).
- La poursuite des efforts en matière de valorisation des déchets, notamment du BTP, et l'amélioration de la qualité du service rendu.

La CCPB a approuvé son plan climat air énergie territorial (PCAET) le 12 mars 2020. Plusieurs actions transversales sont portées par le Pôle métropolitain du Genevois français.

En annexe 1 (tableau des orientations stratégiques et contractualisations) sont répertoriés les enjeux du territoire, regroupés par orientation, en lien avec les principaux axes de développement.

Article 4 –Orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire.



La stratégie de la feuille de route politique reprend ici les 4 enjeux ci-dessus.

1. Organiser le développement urbain et les déplacements de manière durable

- Maîtriser, organiser et choisir notre développement pour aménager durablement le Genevois français et le Grand Genève
- Oser les expérimentations
- Observer et comprendre le territoire pour des politiques publiques efficaces
- Transformer les mobilités

2. Inscrire le développement économique dans une trajectoire durable

- Résilience et relance : élaborer un Pacte économique pour favoriser une économie positive
- Renforcer l'offre de formation supérieure et l'orientation
- Concevoir un projet alimentaire territorial pour renforcer les proximités

3. Préserver et valoriser les ressources du territoire, vers plus de sobriété

- Engager « Grand Genève en transition »
- Limiter nos pollutions pour une meilleure qualité de l'air
- Protéger la biodiversité à travers la trame noire et les corridors écologiques
- Réduire nos consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

4. Œuvre pour la cohésion sociale et territoire : solidarité & proximité

- Coopérer à l'échelle transfrontière et régionale pour réussir
- Révéler un « vivre ensemble transfrontalier » grâce à la culture
- Faire pour et avec les citoyens

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 – Plan d’actions

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire.

5.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

La communauté de communes du Pays Bellegardien est engagée dans des programmes territorialisés de l’ANCT des territoires et de la ruralité :

- Territoires d’industrie 2020-2022 (convention signée le 24/01/2020)
- Petites Villes de Demain (convention d’adhésion signée le 12/05/2021) / Opération de revitalisation de territoire (en cours)
- France services (convention départementale signée le 03/01/2020)

Par ailleurs, la communauté de communes du Pays Bellegardien est engagée dans différentes contractualisations avec les EPCI voisins :

- Construire une ressource forestière pour l’avenir
- PAEC du Massif du Bugey
- Charte forestière du Bugey + animation de la charte
- Site VTT – FCC « forestière – Montagnes du Jura »
- Contrat label « site rivières sauvages »
- Gestion du site de la Borne au Lion
- Séniors et santé – Clic + Mnémosis
- Plateforme locale de rénovation énergétique du logement privé
- Mission locale Oyonnax Bellegarde Gex
- Plateforme d’initiative Bellegarde Pays de Gex

(cf. protocole d’engagement du CRTE entre l’État et le Pôle métropolitain du Genevois français signé le 17 juillet 2021)

5.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexes 2 et 3.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L’inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

5.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat (annexe 3). Les projets feront l’objet d’un travail spécifique de maturation afin d’être proposés à l’intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d’exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d’entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

5.4. Actions de coopération interterritoriale et transfrontalières

En fédérant les intercommunalités du territoire dont la communauté des communes du Pays Bellegardien, le Pôle métropolitain est l'interlocuteur privilégié des autorités suisses et françaises, pour relever les défis frontaliers et transfrontaliers du Grand Genève. Le Genevois français constitue la partie française du Grand Genève. Le Pôle métropolitain est membre de la Présidence du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève, l'entité juridique transfrontalière portant les Projets d'agglomération.

Article 6 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements seront mobilisés selon les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

7.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pôle métropolitain du Genevois français, dont la communauté de communes du Pays Bellegardien est membre, contribue à la relance et la transition écologique de son territoire.

Le territoire du Pôle métropolitain s'engage à désigner dans ses services une fonction de coordination, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire du Pays Bellegardien s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

7.4 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7.5 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 8 – Gouvernance du CRTE

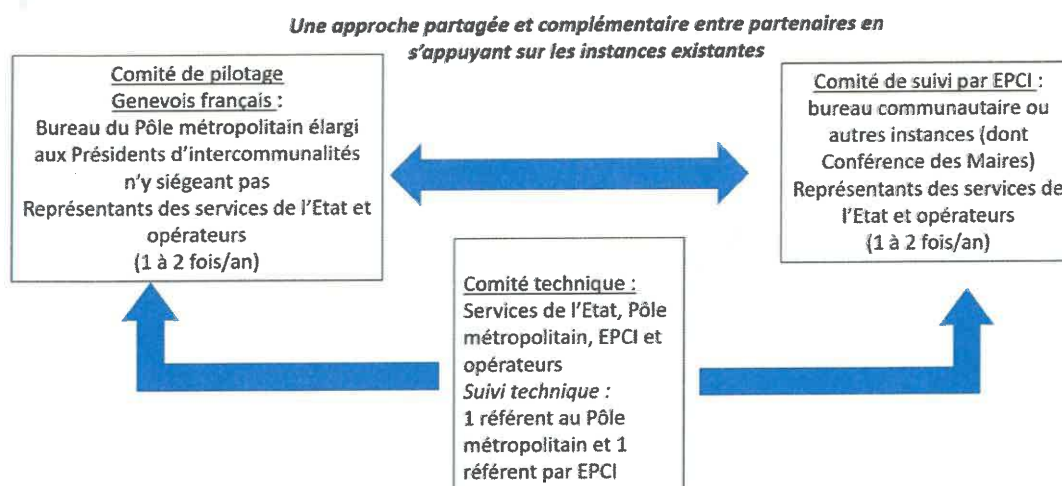
Les représentants de l'État, du Pôle métropolitain et des sept intercommunalités mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

8.1. Le comité de pilotage

CRTE : PROPOSITION DE GOUVERNANCE



=> Appui technique par le Pôle métropolitain dans l'animation du contrat : suivi des indicateurs d'évaluation, bilans; accompagnement sur les montages de dossiers de subvention (EPCI/Communes) et les appels à projet en lien avec le plan d'actions de chacun des volets du CRTE

Le Comité de pilotage siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;

Le Comité de suivi, composé des membres du bureau communautaire (vices-président.e.s et maires) et des représentants des services de l'Etat, se réunira au moins une fois par an pour :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives à l'échelle de l'intercommunalité.

8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat, du Pôle métropolitain et de la communauté de communes du Pays Bellegardien. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le référent sera la directrice du pôle aménagement – DGA de la CCPB, par ailleurs, un chef de projet sera désigné en interne.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

8.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 10 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi seront précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

1. Organiser le développement urbain et les déplacements de manière durable (aménagement du territoire, habitat, mobilité)		
Evolution des zones affectées à l'urbanisation par rapport aux zones affectées à l'agriculture, à la nature	Objectif : Mesurer la stabilité ou la diminution des surfaces affectées à l'urbanisation dans un contexte de croissance démographique.	Sources : Affectation du sol simplifiée Grand Genève 2020
Part de la population à 300 m ou 500m d'un arrêt de transport public structurant au sens de la norme suisse ARE	Objectif : Mesurer la stabilité ou l'augmentation de la population desservie par un arrêt de transport public structurant (Gare ou arrêts de tramway et BHNS)	Source : Indicateur MOCA 3 Grand Genève : Répartition des habitants selon les classes de desserte en TP
Nombre d'utilisateurs de services à la mobilité	Objectif : Mesurer l'augmentation de la population recourant à un ou plusieurs services à la mobilité	Sources : Bilan des services à la Mobilité du Pôle métropolitain
Evolution du trafic moyen journalier en véhicule individuel motorisé aux points de comptage	Objectif : Mesurer la stabilité ou la diminution du trafic aux points de passage	Sources : Points de comptage (Etat et Départements ou EPC)
Taux moyen de remplissage de voiture	Objectif : Mesurer l'évolution de la pratique du covoiturage.	Source : EDGT
2. Inscrire le développement économique dans une trajectoire durable		
Evolution du nombre d'établissements par secteur d'activité	Objectif : Mesurer la vitalité économique des secteurs de l'ESS	Sources : Bases SIRENE et REE (INSEE)
Evolution du nombre d'emplois par secteurs d'activité	Objectif : Mesurer la reconversion des filières	Sources : BD URSAFF et Fichier SIRENE
3. Préserver les ressources (Air, sol, eau, déchets...)		
Hectares protégés	Objectif : Mettre en œuvre opérationnelle du Z.A.N à l'échéance CRTE	Sources : arrêté de protection de Biotopes, RAMSAR, Natura 2000, Réserves Naturelles, Espaces Naturels Protégés, corridors biologiques
Nombre de jours de déclenchement d'alerte pour la qualité de l'air	Objectif : améliorer la qualité de l'air à l'échelle de bassin de vie	PACTAIR Air2G2 ATMO

Evolution du tonnage de déchet/habitant et % de déchets recyclés	Objectif : Mesurer l'évolution (à la baisse) du volume de déchets produit / habitants et du volume de déchets réemployés	RPQS du SIDEFAGE et autres Syndicats
Evolution du volume d'eau prélevable	Objectif : Mesurer l'évolution de la qualité des eaux et les volumes disponibles	RPQS de l'Agence de l'eau et gestionnaires des réseaux d'eau potable (Régies des eaux) Communauté Transfrontalière de l'Eau
4. Œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale		
Mesure des inégalités territoriales (écarts interdéciles INSEE)	Objectif : Suivre l'évolution des inégalités territoriales pour mesurer l'impact des politiques publiques pour la cohésion sociale et territoriale.	INSEE
Accès aux services de santé : % habitant avec un accès à un centre de soins à moins de 10km ; % habitants à moins de 20km d'un hôpital	Objectif : Maintenir ou améliorer l'accessibilité aux services de santé	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes libéraux (ARS) + données de population INSEE
Nombre de médecins pour 1000 habitants	Objectif : Maintenir ou améliorer l'accessibilité aux services de santé	Données de santé (ARS)

Evaluation : Proposition d'indicateurs pour chacun des objectifs stratégiques - Pôle métropolitain du Genevois français

Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.
La durée de ce contrat est de six ans.
Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 12 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 13 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Valsershône, en 3 exemplaires, le 20/01/2022

Le Président de la communauté de communes
du Pays Bellegardien

Patrick Perréard



La Préfète de l'Ain

Catherine de La Robertie

Le Président du Pôle métropolitain
du Genevois français

Christian Dupressé



Sommaire des annexes

Annexe 0 – Tableau Atouts Faiblesses Opportunités Menaces

Annexe 1 – Tableau des orientations stratégiques et contractualisations

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Tableau de synthèse du CRTE – Liste des opérations

Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs

CRTE du Genevois français

Tableau AFOM /SWOT

Thématiques	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	Commentaires
Démographie	<p><i>Croissance démographique supportable (0.9%) objectif croissance SCOT : 1.25%</i></p> <p><i>Territoire relativement jeune comparativement à la région Auvergne-Rhône Alpes</i></p> <p><i>Revenus moyens en progression en partie due à l'augmentation du nombre de frontaliers</i></p>	<p><i>Croissance peu élevée portée en majorité par le solde naturel qui pourrait s'apparenter à une faiblesse au regard des autres EPCI</i></p>	<p><i>Situation de porte d'entrée Ouest du Grand-Genève identifiée comme centre régional dans une région attractive dont la croissance démographique est parmi les plus fortes d'Europe,°</i></p>	<p><i>Repli démographique lié aux crises sanitaires, économiques, écologiques envisageable</i></p>	
Habitat	<p><i>Marché immobilier en mutation</i></p> <p><i>Prix immobiliers encore attractifs mais en hausse constante</i></p> <p><i>Parc ancien recherché dans les villages « authentiques »</i></p> <p><i>Renouveau progressif de la ville centre par la mise en œuvre de</i></p>	<p><i>Renouveau de l'Image de la Ville centre à conforter</i></p> <p><i>Classement B2 peu attractif pour les promoteurs</i></p> <p><i>Taux de logements vacants en accroissement (obsolescence ou inadéquation demande/offre)</i></p>	<p><i>Politique nationale et régionale en faveur de la rénovation énergétique</i></p> <p><i>Règlements environnementaux RE 2020 (1^{er} juin 2022)</i></p>	<p><i>Risque de surenchère immobilière due à la saturation du marché immobilier de la 1^{ère} couronne frontalière (débordement)</i></p> <p><i>Difficultés de commercialisation de certains programmes immobiliers (PSLA)/fragilité de certains opérateurs sociaux ou autres</i></p>	

	<p><i>projets d'aménagement plan voirie , berges du Rhône</i></p> <p><i>Nombreux projets de nouveaux quartiers ou opérations neuves à l'horizon du PLUiH</i></p> <p><i>Plate forme locale de rénovation énergétique du logement privé en fonctionnement(SPEEH)</i></p>	<p><i>Parc ancien dont une part considérée indigne ou passoire thermique</i></p> <p><i>Présence de marchands de sommeil</i></p> <p><i>Part significative de ménages en précarité énergétique</i></p> <p><i>Parc social ancien à réhabiliter (rénov.énergétique)</i></p> <p><i>Déficit de produit immobilier de qualité supérieur attractif</i></p> <p><i>Expérimentation de nouveaux modes constructifs encore faible</i></p> <p><i>Peu de réserve foncière communale</i></p>			
<p><i>Économie emploi formation commerce</i></p>	<p><i>Economie qui a su conserver une base industrielle et productive</i></p> <p><i>Croissance des actifs malgré une diminution des emplois locaux</i></p>	<p><i>Secteur industriel hétérogène en repli</i></p> <p><i>Disponibilité foncière et immobilière économique faible qui obère les possibilités de développement</i></p>	<p><i>Politique de réindustrialisation à venir</i></p> <p><i>Projets en cours en passe de produire leurs effets</i></p>	<p><i>Accroissement de la dépendance vis-à-vis de l'emploi suisse</i></p> <p><i>Projets économiques fortement dépendant de l'économie régionale voire internationale</i></p>	

	<p><i>Présence d'un collectif de créateurs et artisans d'art</i></p>	<p><i>Difficultés de recrutement et de fidélisation des salariés</i></p> <p><i>Peu de formations locales adaptées aux besoins des acteurs économiques du territoire</i></p> <p><i>Taux de chômage élevé en lien avec le niveau de formation qualification faible</i></p> <p><i>Fort besoin de structuration de filières et d'accompagnement des TPE</i></p> <p><i>Commerce de Centre-Ville ne répondant plus entièrement aux attentes des habitants</i></p> <p><i>Taux de vacances commerciales élevé en Centre Ville</i></p>			
Agriculture	<p><i>Filières lait et viande organisées avec production de produits de qualité (AOP, bio)</i></p> <p><i>Productions diversifiées</i></p> <p><i>Nombre d'exploitations stables depuis 10 ans</i></p>	<p><i>Territoire très contraint par le relief</i></p> <p><i>Pyramide des âges défavorables- enjeu de la transmission</i></p> <p><i>Risque accru de conflits entre développement</i></p>	<p><i>Développement possible de nouvelles filières et de circuits-courts en profitant des besoins des bassins de consommateurs voisins</i></p> <p><i>Dispositif européen MAEC</i></p>	<p><i>Dépendance vis-à-vis de la PAC et des nouvelles réglementations</i></p> <p><i>Impact du changement climatique</i></p>	

	<p><i>Outils de collecte, transformation et abattage de proximité</i></p> <p><i>Développement de la vente directe</i></p>	<p><i>urbain et activités agricoles (usages, nuisances, foncier)</i></p>	<p><i>Deux projets de Plan Pastoral Territorial sur le territoire de la CCPB (massif du Bugey, Crêts du Haut-Jura)</i></p>		
Tourisme	<p><i>Atouts indiscutables pour affirmer un potentiel touristique :</i></p> <p><i>Patrimoine naturel varié et reconnu, accessibilité, Destination touristique en cours de développement</i></p> <p><i>Positionnement et stratégie marketing de promotion touristique mise en place en 2015</i></p> <p><i>Renforcement de la qualité des sites et itinéraires depuis 2014 (Signalétique, promotion)</i></p> <p><i>Développement de pôles structurants d'attrait touristiques en cours : Dinoplagne®, barrage de Génissiat, pertes de la Valserine, village de marques</i></p>	<p><i>Offre hôtelière et para hôtelière à renforcer</i></p> <p><i>Activités de moyenne montagne fragilisée par le réchauffement climatique</i></p> <p><i>Offre de mobilité peu développée en milieu rural</i></p>	<p><i>Potentiel de coopération et mutualisation avec les territoires voisins et les acteurs touristiques majeurs</i></p>	<p><i>Territoire de moyenne montagne impacté par le changement climatique</i></p>	

<p>Equipements et services</p>	<p><i>Diagnostic Local de Santé du Pays Bellegardien en cours (CCPB-ARS) ; en vue d'un futur Contrat Local de Santé du Pays Bellegardien à venir (2022).</i></p> <p><i>Couverture numérique satisfaisante (F O°)</i></p> <p><i>Tissu associatif dense, diversifié, dynamique</i></p> <p><i>France Services labellisée</i></p>	<p><i>Taux de démographie médicale très faible qui devrait encore baisser/ plusieurs départs à la retraite de médecins généralistes sont prévus (estimés à 5 dans les 5 ans).</i></p> <p><i>Saturation de certains équipements et services ; la ville de Valsershône supporte difficilement les charges de centralité (Conservatoire- cinéma ...)</i></p> <p><i>Conditions précaires d'hébergement de structures associatives et issues de l'ESS</i></p>	<p><i>Projet d'équipement de santé de niveau régional porté par un acteur national</i></p>	<p><i>Concurrence inter-territoriale limitant les installations locales de professions médicales et para-médicales</i></p> <p><i>Projets culturels (cinéma- théâtre) fortement dépendants de la situation économique, sanitaire et sociale</i></p>	
<p>Transports et infrastructures</p>	<p><i>Très bonne connexion du territoire avec l'extérieur par des liaisons structurantes autoroutières (2 échangeurs A40) et ferroviaires nationales et internationales (TGV 2h45 de PARIS, Léman Express 25mn de GENEVE) et un Pôle d'échanges multimodal au cœur de la ville,</i></p>	<p><i>Phénomène de congestion des trafics PL et VL en traversée de Valsershône surtout en direction du Pays de Gex et de la Suisse</i></p> <p><i>Faible part modale vélos et déficit de services, équipements et itinéraires pour la mobilité active</i></p>	<p><i>Potentiel d'accompagnement par les acteurs majeurs de la mobilité et coopération avec les territoires voisins</i></p>	<p><i>Trafic dépendant des territoires voisins (accroissement des pendulaires frontaliers traversant le territoire, augmentations du trafic PL vers le Pays de Gex)</i></p>	

	<p><i>Service régulier de Transport en Commun performant sur Valserhône</i></p> <p><i>Schéma cyclable en cours de définition</i></p> <p><i>Projet de transport par câble en réflexion</i></p>	<p><i>Réseau transport public peu développé en milieu rural</i></p>			
Aménagement de l'espace et paysage	<p><i>Cadre naturel du Haut-Jura et ses paysages remarquables,</i></p> <p><i>Présence du Rhône et ses berges aménagées</i></p> <p><i>Nombreux sites naturels accessibles et notamment en milieu urbain comme les Pertes de la Valserine.</i></p> <p><i>Patrimoine architectural à valoriser (salle des visites de l'ancienne gare, bâtiments caractéristiques du patrimoine du XXème siècle, grenier à sel,..),</i></p>	<p><i>Présence de nombreuses friches et délaissées</i></p> <p><i>Coûts de dépollution handicapant les bilans financiers des opérations</i></p>	<p><i>Charte PNRHJ à renouveler en 2022</i></p>	<p><i>Paysage de moyenne montagne impacté par le changement climatique</i></p>	
Biodiversité et fonctionnalité environnementale	<p><i>Perméabilité écologique avérée</i></p>	<p><i>Milieus ouverts qui s'enfrichent et se ferment</i></p>	<p><i>Charte PNRHJ à renouveler en 2022</i></p>	<p><i>Territoire de moyenne montagne impacté par le changement climatique</i></p>	

	<p>Secteurs à haut potentiel / cœurs de biodiversité protégés, richesse faunistique et floristique</p> <p>Labellisation de la Valserine, de la Semine, de la Dorches et la Vézeronce «Rivière sauvage »</p> <p>Présences de zones protégées (PNR, Natura 2000) et d'aires sous protections forets (réserves naturelles) d'envergures régionales et nationales.</p>	<p>Difficultés d'exploitation des forêts locales</p> <p>Peu de connaissances des espèces invasives</p> <p>Peu de connaissance des affluents du Rhône en aval de la Valserine</p>	<p>Existence d'outils opérationnels qualitatifs (via PNRHJ et SHR, CD 01)</p>	<p>Présence d'espèces protégées présentant un risque de disparition (Grand tétras).</p>	
Eau et assainissement	<p>Ressource en eau sur le territoire disponible (masse d'eau souterraine)</p> <p>Existence d'interconnexions entre les agglomérations d'adduction d'eau s.</p> <p>Compétences transférées à la CCPB au 1^{er} janvier 2020, gestion en régie</p> <p>Mesures incitant à la rétention d'eau pluviale dans règlement Pluih</p>	<p>Ressource en eau d'origine karstique, (fissures dans la roche).</p> <p>Alimentation dépendante des précipitations (communes en pénurie période d'étiage)</p> <p>Ressource vulnérable par la diffusion rapide des pollutions potentielles (contamination bactériologiques et problèmes de turbidité)</p>	SDAGE	Impact du changement climatique sur la ressource en eau	

		<p><i>Maillage incomplet notamment entre les unités de distribution de la Michaille</i></p> <p><i>Pas de connaissance précise de la ressource mobilisable</i></p> <p><i>Problème de conformité d'un certain nombre de stations d'épuration 9/17 non conformes en équipement et 11/17 non conformes en performance)</i></p> <p><i>Défense incendie insuffisante localement</i></p> <p><i>Pas d'étude de schéma directeur d'eaux pluviales</i></p>			
<p>Energie et changement climatique</p> <p>Déchets</p> <p>Sous-sol</p> <p>Air</p> <p>Bruit</p> <p>Risques</p>	<p><i>Ressources naturelles (bois, hydraulique, solaire) constituant un capital potentiel pour atteindre l'objectif TEPOS</i></p> <p><i>Dispositif actif de suivi de la qualité de l'air pour les polluants</i></p> <p><i>Unité d'incinération des OM avec valorisation énergétique (électrique)</i></p>	<p><i>Nombreux bâtiments équipements publics à rénover thermiquement</i></p> <p><i>Présence de sols pollués (friches industrielles)</i></p> <p><i>Coût de dépollution pouvant handicaper le bilan financier des opérations</i></p> <p><i>Pollution air et nuisances sonores liées</i></p>	<p><i>Labellisation TEPOS du Genevois français</i></p> <p><i>Politique nationale et régionale en faveur de la rénovation énergétique du patrimoine public</i></p> <p><i>Projets privés de parc photovoltaïque</i></p> <p><i>Entrées au capital de structures</i></p>	<p><i>Impact du changement climatique sur la ressource énergie hydraulique</i></p>	

	<p><i>et de 90 % des mâchefers (travaux publics).</i></p> <p><i>Collecte OMR et tri sélectif effectuée majoritairement en porte à porte.</i></p> <p><i>Diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles produites par habitant.</i></p> <p><i>Tri sélectif bien développé (3 déchetteries, 1 ressourcerie...)</i></p> <p><i>Plateforme de compost des déchets végétaux à Surjoux.</i></p> <p><i>Ressources locales importantes en matériaux de carrière</i></p> <p><i>Peu de risques inondations ni de risques technologiques</i></p> <p><i>GEMAPI transférée à SHR et PNRHJ</i> <i>Des zones à fort enjeux connus et couverts par PPRN (mouvement de terrain, ruissellement°)</i></p>	<p><i>au trafic routier et autoroutier</i></p> <p><i>Teneurs en particules fines à surveiller</i></p>	<p><i>départementales œuvrant pour la transition énergétique (SPL ALECO1, SEM LEA).</i></p>		
--	---	---	---	--	--

CRTE du Genevois français

Communauté de communes du Pays Bellegardien

Tableau des stratégies

Enjeux	Thématiques	Echelle transfrontalière	Echelle Genevois français	Echelle EPCI / Communes	
				Cadre(s) stratégique(s) et temporalité	Principaux axes d'interventions
Organiser le développement urbain et les déplacements de manière durable	Aménagement	Projet d'agglomération	Démarche inter-SCOT	SCOT Approuvé en décembre 2020 PLUiH Arrêté en mars 2021 (approbation décembre 2021)	Axe 2 PADD "PLUiH. Mettre en œuvre les conditions d'un développement au service du vivre ensemble Favoriser une gestion économe de l'espace Développer des partenariats immobiliers innovants à haute valeur environnementale, urbanistique et architecturale ; L'aménagement et la réappropriation des berges du Rhône
	Mobilité	Projet d'agglomération	Schéma des mobilités	Schéma cyclable en cours (septembre 2021) PCAET approuvé en mars 2020	Axe 1 PADD PLUiH. Affermir et diversifier les services et équipements en lien avec les mobilités pour garantir la proximité ; Organiser les nœuds de mobilité complémentaire aux pôles voisins et le rabattement depuis et en direction du pôle d'échanges ; Développer l'attractivité des modes doux en améliorant les conditions d'accueil des piétons et des cyclistes dans l'espace public, Confirmer la faisabilité d'un transport par câble sur la commune de Valserhône
	Foncier				Requalifier et recycler les friches industrielles pour encourager de nouveaux usages, dans un contexte de raréfaction du foncier et d'enjeux de limitation de la consommation foncière ;
	Paysage patrimoine				Mettre en valeur la diversité des motifs paysagers et des points de vue du territoire pour faciliter et encourager la découverte des patrimoines naturels et paysagers Valoriser le patrimoine historique et vernaculaire (églises, fontaines, lavoirs, croix, moulins...);

Préserver les ressources	Air	PACT'AIR	Convention Air	PCAET approuvé en mars 2020	Favoriser les mobilités électriques pour réduire les rejets atmosphériques et améliorer la qualité de l'air en renforçant l'offre en bornes de recharge des véhicules électriques Soutenir le renouvellement des appareils de chauffage vétustes (bois et fioul) des particuliers par des solutions moins émettrices.
	Biodiversité	Corridors écologiques La Nuit est Belle		PCAET approuvé en mars 2020 Contrats rivières sauvages Valserine Semine Dorches Vézéronce	Renforcer la nature en ville (végétalisation du bâti, jardins partagés..) et les rapports à l'eau ; Protéger le maillage de haies comme éléments de perméabilité environnementale et d'organisation de la fonctionnalité de la trame verte et bleue. Repenser l'éclairage public pour préserver la biodiversité nocturne.
	Energie		Coordination PCAET REGENERO	AMI SPEEH SARE AMI SEQUOIA	Accompagner les propriétaires (privés et publics) dans leurs travaux d'amélioration énergétique afin de lutter contre la précarité énergétique et améliorer les performances et le confort du parc de logements et des bâtiments économiques :SPEEH , bonus de performance énergétique, Mettre en place un Plan pluriannuel d'investissement de la rénovation énergétique du patrimoine des communes Concevoir des opérations d'aménagement vertueuses en matière de valorisation des ressources en favorisant notamment le développement des énergies renouvelables pour la production à l'échelle du bâti ou de l'îlot. Développer l'usage du GNV. Développer les chaufferies bois dans les centres bourgs des petites communes Confirmer la faisabilité d'un réseau de chaleur à partir de l'unité de valorisation énergétique (UVE) du SIDEFAGE à Valserhône
	Sol			SCOT approuvé en décembre 2020 PLUiH arrêté en mars 2021(approbation décembre 2021)	Axe 4 PADD "PLUiH . Valoriser l'authenticité et la qualité de vie du territoire par une gestion environnementale exemplaire des ressources et des risques ; Permettre l'infiltration des eaux pluviales lorsque le sol le permet, en limitant l'imperméabilisation des sols ; Assurer les investissements nécessaires à la mutation des friches urbaines (acquisitions foncières, anticipation des risques, planification des travaux de dépollution...).

	Eau	<i>Communauté transfrontalière de l'eau</i>		<i>schéma directeur eau et assainissement ;</i>	<i>Protéger et préserver la ressource en eau dans le temps, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif ; En sécurisant l'approvisionnement en eau ; En poursuivant la modernisation des installations et des réseaux en cohérence avec le schéma directeur eau potable ; Mettre en conformité les installations d'assainissement collectif et faire en sorte que ces équipements répondent aux besoins futurs (nouvelle STEP), Réglementer la récupération d'eau de pluie pour toute nouvelle construction</i>
	Déchets			<i>Plan LPPDMA en cours (approbation décembre 2021)</i>	<i>Poursuivre les efforts en matière de prévention et de valorisation des déchets, notamment du BTP et améliorer la qualité du service rendu ; mettre en œuvre le schéma territorial de gestion des bio-déchets Encourager les filières de réemploi et de réutilisation des déchets dans le cadre du développement de l'économie circulaire</i>
	Forêt			<i>Charte forestière du Haut bugey Fonds de replantation du Bugey « construire une ressource forestière pour l'avenir »</i>	<i>Assurer une gestion durable de la forêt en tenant compte de la diversité des fonctions : Abonder le fonds de replantation (ressource forestière-) Encourager l'utilisation de bois locaux notamment dans la construction des bâtiments publics ;</i>
Inscrire le développement économique dans une trajectoire durable	Alimentation & circuits courts			<i>Projet alimentaire territorial (PNRHJ)°</i>	<i>Soutenir les circuits courts et de proximité : Favoriser le développement de la vente directe de produits locaux ; (point de vente collectif de productions fermières, marchés); Développer la résilience alimentaire du territoire en préservant la qualité des pratiques locales et en prenant en compte l'impact du changement climatique sur les systèmes agricoles.</i>
	Economie positive			<i>SCOT Approuvé en décembre 2020 PLUiH Arrêté en mars 2021(approbation décembre 2021) Convention Territoire d'industrie 2020</i>	<i>Axe 3 PADD "PLUiH. Structurer et diversifier l'offre économique pour renforcer la lisibilité du Pays Bellegardien dans le Grand Genève ; SDE Construire une identité économique renouvelée et un positionnement différenciant à l'appui des points forts du territoire Aménager des espaces d'activités de qualité : l'Ecopôle pôle économique d'envergure métropolitaine et régionale a vocation à accueillir des entreprises innovantes et à favoriser le parcours résidentiel des entreprises du territoire</i>

			<p><i>Schéma local de développement économique 2019-2026 (SDE)</i></p> <p><i>Convention d'adhésion petites villes de demain mars 2021</i></p>	<p><i>Requalification des ZA existantes, mise en place de nouveaux services (conciergerie ...)</i></p> <p><i>Soutenir l'économie tertiaire et l'émergence de nouvelles activités : capitaliser sur le pôle gare en y développant notamment des lieux de travail partagés (espaces de co-working, tiers-lieux, FabLab)</i></p> <p><i>Impulser une stratégie d'attraction: marketing territorial, réflexion sur une priorisation d'activités du sport outdoor</i></p> <p><i>Structurer un réseau – habitat et artisanat</i></p>
Agriculture et alpages			<p><i>Plans pastoraux territoriaux (crêts du Haut Jura et massif du Bugey)</i></p>	<p><i>Soutenir les activités agricoles afin de maintenir l'identité du territoire et le caractère des espaces de moyenne montagne</i></p> <p><i>Soutenir les investissements de mise en valeur des espaces pastoraux</i></p> <p><i>Soutenir les études, diagnostics et actions de communication</i></p> <p><i>Soutenir les actions de structuration foncière</i></p>
Economie circulaire		SAE : fiche action économie circulaire	<p><i>Référentiel Economie circulaire ADEME (objectif labellisation en avril 2022)</i></p>	<p><i>Insérer l'économie circulaire parmi les politiques de la CCPB</i></p> <p><i>Identifier et développer les actions en lien avec les 7 piliers de l'économie circulaire (recyclage, achats durables, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage) dans une logique de transversalité.</i></p>
Tourisme			<p><i>Schéma de développement touristique et de loisirs 2021-2026</i></p>	<p><i>Promouvoir la marque « Terre Valserine purement Jura »</i></p> <p>Terre Valserine - Purement Nature</p> <p><i>Renforcer le positionnement du territoire privilégié et innovant pour la pratique des Activités de plein air, en lien avec la stratégie moyenne montagne de l'Ain"</i></p> <p><i>Renforcer la découverte du territoire en itinérance</i></p> <p><i>Développer et faciliter le rapport à l'eau par la mise en valeur des rivières et cours d'eau (comme la Valserine, ou la Vézeronce et la Dorches) ;</i></p> <p>Terre Valserine - Accueil et Hospitalité</p> <p><i>Améliorer l'accueil et l'expérience du visiteur sur notre territoire</i></p> <p><i>Favoriser le renforcement et la diversification de l'hébergement touristique et de restauration tant classiques qu'insolites et d'éco-hébergement;</i></p> <p>Terre Valserine - Performance du collectif</p> <p><i>Développer les synergies entre acteurs, autour de l'expertise de l'Office de tourisme</i></p>
Santé			<p><i>SDAASP (juillet 2019)</i></p>	<p><i>Axe 1 PADD PLUiH.</i></p>

Œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale : solidarité & proximité				<i>Contrat local de santé en cours (signature 2022)</i>	<i>Assurer un accès aux soins pour tous par la promotion des services et permanences de santé, Créer une maison de santé pluridisciplinaire en lien avec le pôle santé autour de la Clinique psychiatrique et psychosomatique. Améliorer l'accès aux soins urgents et aux soins non programmés</i>
	Equipements & services			<i>SCOT Approuvé en décembre 2020 PLUiH Arrêté en mars 2021 (approbation décembre 2021) Schéma Départemental d'Accès A Services Publics (signataire) Convention France services depuis janvier 2020</i>	<i>Axe 1 PADD PLUiH. Affermir et diversifier les services et équipements en lien avec les mobilités pour garantir la proximité ; garantir une offre d'équipements et de services mutualisés pour tous Organiser la complémentarité et les synergies entre les réseaux de villages dynamiques et le pôle de centralité Renforcer le pôle de centralité dans sa vocation de centre économique, commerciale et touristique par la création d'une offre d'équipements de dimension régionale (sport culture) Conforter l'animation des bourgs par le maintien et le renforcement des commerces multiservices et équipements de proximité Améliorer l'accueil et la qualité de l'offre France Services Déployer des solutions afin de maintenir et de développer des services pour les populations en situation de fragilité Lutter contre la fracture numérique</i>
	Habitat / logement abordable			<i>Volet PLH du PLUiH mars 2021 Convention d'adhésion petites villes de demain mars 2021</i>	<i>Conforter l'ambition résidentielle par une offre de logements diversifiée pour promouvoir notamment la mixité sociale et intergénérationnelle Renforcer les actions de valorisation et requalification du parc existant : Poursuivre le traitement de la vacance et de l'habitat indigne. Il s'agit aussi d'agir sur la revitalisation et l'amélioration de l'image de certains quartiers ou bourgs. Assurer une réponse adaptée aux besoins en logement des publics spécifiques notamment, les personnes âgées, les familles des gens du voyage (en poursuivant la réalisation d'une aire d'accueil complémentaire et l'aménagement de terrains familiaux) ;</i>
	Formation			<i>Schéma régional de développement du</i>	<i>Améliorer la connaissance des métiers et du contexte socio-économique du territoire pour les professionnels de l'orientation ;</i>

				<p><i>SPRO Référencement de 1^{ER} niveau depuis février 2020</i></p> <p><i>Convention Territoire d'industrie 2020</i></p> <p><i>Schéma local de développement économique 2019-2026</i></p>	<p><i>Créer les conditions d'une coopération entre les professionnels de l'orientation participant au SPRO ;</i></p> <p><i>Répondre aux besoins de compétences des entreprises ;</i></p> <p><i>Dynamiser et sécuriser les parcours des salariés et travailleurs indépendants ;</i></p> <p><i>Rendre lisibles les actions conduites dans le domaine de l'orientation ;</i></p> <p><i>Proposer au public, jeunes et adultes, des solutions et outils pour faciliter leur orientation</i></p>
--	--	--	--	---	--



CRTE PAYS BELLEGARDIEN

Orientation stratégique n°3	Préserver les ressources
Action n°3.6	Création d'un exutoire d'eaux pluviales à Valsershône – secteur du Piccoly
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Bellegardien EPCI
Description de l'action	Création d'un exutoire d'eaux pluviales à Valsershône - secteur du Piccoly : mise en œuvre d'une interception du flux de ruissellement de surface au point bas de la mairie et des dispositifs eaux pluviales préalablement existants par la création d'une infrastructure eaux pluviales strictes
Partenaires	- Agence de l'eau, ARS, CD01, DDT
Coût prévisionnel HT	1 190 077 HT €
Plan de financement	DSIL 20% : 238 015 € Reste à charge CCPB : 952 062 €
Calendrier	01/02/21 à 01/06/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



CRTE PAYS BELLEGARDIEN

Orientation stratégique n°3	Préserver les ressources
Action n°3.5	Protection des captages d'eau potable sur la commune d'Injoux-Génissiat
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Bellegardien (Régie des eaux du Pays Bellegardien) EPCI
Description de l'action	Protection des captages d'eau potable sur la commune d'Injoux-Génissiat : réalisation de travaux (réhabilitation des captages d'eaux potables, redimensionnement et équipement d'un forage) afin de sécuriser l'alimentation en eau potable sur la commune
Partenaires	Agence de l'Eau, ARS, DDT, CD01
Coût prévisionnel HT	513 774 HT €
Plan de financement	DSIL : 102 755 € CD01 : 122 000€ CCPB autofinancement : 289 019 €
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



CRTE PAYS BELLEGARDIEN

Orientation stratégique n°4	Œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale: solidarité & proximité
Action n°4.1	Complexe sportif et récréatif sur la plaine d'Arlod phase 1 : dépollution et parkings phase 2 : bâtiments et tribunes (+ phase 3 : terrains rugby et tennis à échéance 2023)
Maître d'ouvrage	Commune de Valserhône
Description de l'action	<p>Le projet se situe sur la plaine d'Arlod - commune de Valserhône. Il s'agit de requalifier l'ancien site industriel Péchiney en un complexe sportif, récréatif et ludique. Ce complexe sportif de rayonnement régional, sera à destination des clubs pratiquants du bassin de vie, mais également du scolaire. La plaine sportive associative sera complétée par une zone de sports loisirs et détente.</p> <p>Ainsi, le programme prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2 terrains de rugby en synthétique (17000 m²) avec gradins extérieur de 1750 places, 5 vestiaires + locaux staff + stockage, un club house (250m²)- Des cours de tennis : 4 extérieurs et 4 intérieurs avec tribunes de 200 places, 2 vestiaires + locaux staff + stockage, un club house (150 m²), ainsi que 2 terrains de padel (400 m²)- une salle mutualisée (750 m²) pour la pratique du tennis de table et du tir à l'arc comprenant 2 vestiaires <p>Autres locaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 espace de convivialité (350m²)

	<ul style="list-style-type: none"> - Salle de renfort et musculation mutualisée - Locaux connexes : sanitaires, locaux techniques, circulation <p><i>Indépendamment, un stade d'athlétisme (piste de 250 m) sera réalisé.</i></p> <p>Plusieurs phases ont été identifiées dont la phase 1 : dépollution du site et réalisation de parkings et la phase 2 : construction des bâtiments et tribunes à échéance 2022.</p>
Partenaires	-
Coût prévisionnel HT	<p>Phase 1 : 2 598 805 € - dont dépollution 233 502 € Phase 2 : 9 619 700 €</p> <p>Soit 12 218 505 € pour les phases 1 et 2 Sur un montant global (comprenant la phase 3) estimé à 15 483 702 €</p>
Plan de financement	<p>ETAT (DETR) : (400 000 € par phase) phase 1 : 15.4% phase 2 : 4.2% REGION (2 337 000 € pour les 2 phases) : 19%</p> <p>CD01 xx% Commune xx%</p>
Calendrier	Notifications marchés TCE : décembre 2021 (livraison complexe 2023/2024)
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation Contrat local de santé voir indicateurs santé environnement Part modal modes doux



CRTE PAYS BELLEGARDIEN

Orientation stratégique n°4	Œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale: solidarité & proximité
Action n°4.2	Création d'un pôle santé du Pays Bellegardien (phase 1) Aménagement du secteur EST du PAE de VOUVRAY
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Bellegardien EPCI
Description de l'action	<p>Le PAE de VOUVRAY est une zone économique communautaire située sur la commune de Valserhône. Elle a accueilli en 2017 une clinique privée psychiatrique de 100 lits. Le pôle santé porté par la CCPB projeté sur ce PAE a pour objectif de répondre à une désertification médicale très préoccupante sur le Pays Bellegardien (4,8 Médecins Généralistes MG pour 10 000 habitants - préconisation ARS : au moins 7 MG pour 10 000 habitants-, 70% des MG ont plus de 55 ans, 35% des MG ont plus de 60 ans, 9 MG sur Bellegarde : 4 départs non remplacés dans les deux ans).</p> <p>La CCPB a missionné la société Office Santé pour prospecter auprès des professionnels de santé en janvier 2020. A ce jour, elle dispose de suffisamment d'engagements de professionnels de santé pour monter un projet immobilier d'environ 1632 m² réparti en 3 bâtiments (2 lots). Office Santé intervient en qualité de concepteur, réalisateur, investisseur et gestionnaire du projet. Le pôle santé comprendra une maison de santé avec 18 salles de consultation, une pharmacie, un</p>

	<p>laboratoire de radiologie, locaux médecine du travail. Une seconde phase est prévue à court terme.</p> <p>Préalablement à la cession des lots à construire par Office Santé, la CCPB doit aménager les terrains de la PAE propriété communautaire d'environ 10 000 m² situé à l'entrée EST (rue Sainte Catherine).</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Office santé – (siège à Rennes) Après construction garde la propriété des cellules et les mets en location ou /et vend les cellules aux professionnels de santé Office services gère les bâtiments et l'ensemble des services. - KER SANTE est une association qui porte des Centres de Santé en France, avec des médecins salariés. Cette association sera locataire d'OFFICE SANTE pour installer 3 médecins salariés De plus, le projet permettrait de développer une antenne délocalisée à Injoux-Génissiat et de territorialiser cette action. - ARS
Coût prévisionnel HT	<p>550 000 € :</p> <p>-510 000 € Travaux de VRD (Terrassement, réseaux dont rétention EP, parking public, éclairage, espaces verts)</p> <p>-40 000 € Maitrise d'œuvre et Dossier loi sur l'eau</p>
Plan de financement	<p>DSIL20%</p> <p>CD01 20 %</p> <p>REGION 40 %</p> <p>CCPB 20%</p>
Calendrier	<p>BET : DCE fin 2021</p> <p>Livraison plate-forme : printemps 2022, fin VRD février 2023</p> <p>(livraison pôle santé mars 2023)</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre installations professions médicales ou paramédicales en année N et N+1</p> <p>Fréquentation année d'ouverture N et N+1</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
Liste des opérations CC Pays Bellegardien

n°	axes stratégiques GENEVOIS Français	axes stratégiques PROJET DE TERRITOIRE	Thématique (s)	N°opérations	Intitulé opération	EPCI	MOA	Coût	Financement attendu	Contractualisation	Calendrier démarrage travaux	Plan de financement
1 ACTIONS PLAN DE RELANCE 2021 2022												
4	Œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale : solidarité & proximité	Renforcer le pôle de centralité dans sa vocation de centre économique, commerciale et touristique par la création d'une offre d'équipements de dimension régionale (sport culture	AMENAGEMENT DE CENTRALITE	4,1	Complexe sportif et récréatif sur la plaine d'Arlod phase I Dépollution et parkings	CC Pays Bellegardien	COMMUNE DE VALSERHONE	2 598 805 €	REGION /DETR/CD01	CRTE	2022	Etat (DETR) 1ère tranche 400 000 € Etat(DETR) 2ème tranche 400 000 € Région 2 337 000 € CD01 à estimer
					Complexe sportif et récréatif sur la plaine d'Arlod phase II Bâtiments et tribunes	CC Pays Bellegardien	COMMUNE DE VALSERHONE	9 619 700 €	REGION /DETR/CD01	CRTE	2022	
		Assurer un accès aux soins pour tous par la promotion des services et permanences de santé, Créer une maison de santé pluridisciplinaire en lien avec le pôle santé autour de la Clinique psychiatrique et psychosomatique	SANTE	4,2	Création d'un pôle santé(phase 1)	CC Pays Bellegardien	CC PAYS BELLEGARDIEN	550 000 €	REGION/ DSIL/CD01	CAR /ORT PETITES VILLES DE DEMAIN	2022	Etat (DSIL) 110 000 € CD01 110 000 € Région 220 000 € CCPB 110 000 €
3	Préserver les ressources	Protéger et préserver la ressource en eau dans le temps, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif : en sécurisant l'approvisionnement en eau, en poursuivant la modernisation des installations et des réseaux en cohérence avec le schéma directeur eau potable	EAU	3,5	Protection des captages d'eau potable sur la commune d'Injoux-Génissiat : réalisation de travaux (réhabilitation des captages d'eaux potables, redimensionnement et équipement d'un forage) afin de sécuriser l'alimentation en eau potable sur la commune	CC Pays Bellegardien	CC PAYS BELLEGARDIEN (régie des eaux du Pays Bellegardien)	513 774 €	ETAT/CD01	CRTE	2021/2022	Etat (DSIL) 102 755 € CD01 122 000 €
		Améliorer la gestion des eaux pluviales en poursuivant la modernisation des installations et des réseaux	EAU	3,6	Création d'un exutoire d'eaux pluviales à Valsershône - secteur du Piccoly : mise en œuvre d'une interception du flux de ruissellement de surface au point bas de la mairie et des dispositifs eaux pluviales préalablement existants par la création d'une infrastructure eaux pluviales strictes	CC Pays Bellegardien	CC PAYS BELLEGARDIEN	1 190 077 €	ETAT	CRTE	2021/2022	Etat (DSIL) 238 015 €

2 ACTIONS INSCRITES DANS LE PROJET DE TERRITOIRE /TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE/2023-2026

1	Organiser le développement urbain et les déplacements de manière durable	Poursuivre l'aménagement et la réappropriation des berges du Rhône Requalifier les espaces publics et renforcer leurs lisibilités et la priorité aux modes doux	MOBILITE DURABLE	1,1	Aménagement des berges du Rhône- liaison mobilité douce: quartier de la Filature -plaine d'ARLOD (travaux paysagers) y compris passerelle sous Pont de Savoie (opérations 4,5,6,7)	CC Pays Bellegardien	COMMUNE DE VALSERHONE	3 150 000 €	REGION /FNADT	CPER REGION CONVENTION METROPOLITAINE PMGF	2024 à 2028
		Enrichir l'offre de mobilité : renforcer l'intermodalité, organiser les rabattements vers le PEM, mettre en œuvre une politique cyclable	MOBILITE DURABLE	1,2	Aménagement cyclable: création d'itinéraires de mobilité douce en rabattement sur le PEM de Bellegarde	CC Pays Bellegardien	COMMUNE DE VALSERHONE	900 000 €	REGION /CD01/PA4	REGION PA4 CONF CH	2024 à 2026
		Requalifier les espaces publics et renforcer leurs lisibilités et la priorité aux modes doux	AMENAGEMENT DE CENTRALITE	1,3	Requalification des espaces publics dans le centre de Bellegarde: Réaménagement et végétalisation de la place J. d'Arc (EP CENTRE J MARINET et THEATRE) et de la place Victor Bérard	CC Pays Bellegardien	COMMUNE DE VALSERHONE	1 380 000 €	DETR/ CD01/ REGION	CONTRAT BOURG CENTRE REGION/CD01	2024-2026
2	Inscrire le développement économique dans une trajectoire durable	Construire une identité économique renouvelée et un positionnement différenciant à l'appui des points forts du territoire Aménager des espaces d'activités de qualité	ECONOMIE	2,1	Aménagement de la Zone d'Activités ECOPOLE (1ère tranche 12,5 ha) ce pôle économique d'envergure métropolitaine et régionale a vocation à accueillir des entreprises innovantes et à favoriser le parcours résidentiel des entreprises du territoire	CC Pays Bellegardien	CC PAYS BELLEGARDIEN	3 600 000 €	REGION/FNADT/CD01	CPER VOLET TERRITORIAL	2022 à 2026
		Soutenir l'économie tertiaire et l'émergence de nouvelles activités : capitaliser sur le pôle gare en y développant notamment des lieux de travail partagés (espaces de coworking, tiers-lieux, FabLab)	AMENAGEMENT DE CENTRALITE ECONOMIE	2,3	Insertion urbaine autour du PEM de Bellegarde. Requalification buffet de la Gare/ coworking et tiers lieu , place C. de Gaulle et salle des visites/ espace évènementiel	CC Pays Bellegardien	COMMUNE DE VALSERHONE	1 800 000 €		CPER REGION CONVENTION METROPOLITAINE PMGF	2024-2026
		Garantir un accueil touristique de qualité par l'installation de l'Office de Tourisme	AMENAGEMENT DE CENTRALITE ECONOMIE	2,4	Travaux d' aménagement intérieur reconfiguration OT	CC Pays Bellegardien	CCPB	80 000 €	CD01	Contrat CD 01?,	2023-2024

3	Préserver les ressources	Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics	TRANSITION ECOLOGIQUE/ECONOMIE CIRCULAIRE	3,2	Rénovation énergétique du Groupe scolaire d'ARLOD:	CC Pays Bellegardien	COMMUNE DE VALSERHONE	5 500 000 €.	DSIL/CD01/	Contrat CD 01	2024-2026	
		Poursuivre les efforts en matière de prévention et de valorisation des déchets et améliorer la qualité du service rendu ; mettre en œuvre le schéma territorial de gestion des bio-déchets	TRANSITION ECOLOGIQUE/ECONOMIE CIRCULAIRE/DECHETS	3,3	Mise en place de solution de tri à la source (Points d'apport volontaire, aménagement d'espaces de compostage collectif des biodéchets des usagers bénéficiaires du service public de collecte	CC Pays Bellegardien	CC PAYS BELLEGARDIEN	430 000 €	CD01/ADEME/	contrat CD01, AAP REGION BIODECHETS ADEME	2022-2025	
		Encourager les filières de réemploi et de réutilisation des déchets dans le cadre du développement de l'économie circulaire	TRANSITION ECOLOGIQUE/ECONOMIE CIRCULAIRE	3,1	Création d'une recyclerie (dont rénovation énergétique du bâtiment atelier et espace de vente)	CC Pays Bellegardien	CC PAYS BELLEGARDIEN	400 000 €	DSIL CD01 REGION	CD01, CAR	2023	
		Protéger et préserver la ressource en eau dans le temps, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif : en sécurisant l'approvisionnement en eau, en poursuivant la modernisation des installations et des réseaux en cohérence avec le schéma directeur eau potable	EAU POTABLE	3,7	Installation d'une unité de traitement des sources Caux , Galonchons, Hermette et acheminement dans les communes de la Michaille jusqu'à la commune de Surjoux Lhopital depuis la source de Caux (1ère tranche)	CC Pays Bellegardien	Régie des Eaux du Pays Bellegardien	1 000 000 €	AERMC, CD01 DSIL		2023-2026	
		Mettre en conformité les installations d'assainissement collectif et faire en sorte que ces équipements répondent aux besoins futurs	TRANSITION ECOLOGIQUE/ECONOMIE CIRCULAIRE/ASSAINISSEMENT	3,8	Réhabilitation de la STEP de SAINT GERMAIN DE JOUX (au bord de la Semine Rivière Sauvage)	CC Pays Bellegardien	Régie des Eaux du Pays Bellegardien	356 500 €	AERMC, CD01 DSIL	Contrat rivière sauvage	2022	
			TRANSITION ECOLOGIQUE/ECONOMIE CIRCULAIRE/ASSAINISSEMENT	3,4	Création d'une nouvelle station d'épuration intercommunale pour une centralité (5 communes) de près de 25 000 habitants	CC Pays Bellegardien	Régie des Eaux du Pays Bellegardien	17 000 000 €	FNADT/ REGION /AERMC	CPER VOLET TERRITORIAL	2024 à 2026	

4	Œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale : solidarité & proximité	Déployer des solutions afin de maintenir et de développer des services pour les populations en situation de fragilité Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	4,3	Installation d'un pôle ESS solidarité dans le bâtiment Bellegarde Industrie réhabilité	CC Pays Bellegardien	COMMUNE DE VALSERHONE	4 000 000 €	REGION/DETR/dot terri	Contrat CD 01, contrat bourg région	2025	
		Renforcer le pôle de centralité dans sa vocation de centre économique, commerciale et touristique par la création d'une offre d'équipements de dimension régionale (sport culture)	EQUIPEMENT STRUCTURANT	4,1	Complexe sportif et récréatif sur la plaine d'Arlod phase III terrains rugby et tennis	CC Pays Bellegardien	COMMUNE DE VALSERHONE	3 265 197 €	REGION /FNADT	CPER/REGION	2023	région (sur les phases 2 et 3) 2 663 000 €
		Conforter l'animation des bourgs par le maintien et le renforcement des commerces multiservices et équipements de proximité	ECONOMIE SERVICE COMMERCE	4,4	Acquisition de linéaire commercial et aménagement intérieur ...)	CC Pays Bellegardien	COMMUNE DE VALSERHONE	300 000 €	DETR/CD01	ORT PETITES VILLES DE DEMAIN	2022/2023	
			SERVICE ET COMMERCE	4,5	Réhabilitation bâtiment poste perception : périscolaire accueil petite enfance, espace travail partagé, tertiaire, salle associative	CC Pays Bellegardien	COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE JOUX	800 000 €	DETR/REGION/CD01	ORT PETITES VILLES DE DEMAIN	2024 - 2026	
		Assurer un accès aux soins pour tous par la promotion des services et permanences de santé, Créer une maison de santé pluridisciplinaire en lien avec le pôle santé autour de la Clinique psychiatrique et psychosomatique	SANTE	4,2	Création d'un pôle santé(phase 2)	CC Pays Bellegardien	CC PAYS BELLEGARDIEN	200 000 €	REGION/ DSIL/CD01	CAR /ORT PETITES VILLES DE DEMAIN	2024	